

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 7 OCTOBRE 2019 - 20H30

Présents : Vincent BERTRAND, Olivier BRUN, Philippe BRUN, Laurent DROUET, Jérôme FELIX, Philippe MARTIN, Sylvie MAURIN, Jennifer MOURRE Absent excusé : Stéphane CLOSSE

Le Maire remercie les Conseillers présents, il ouvre la séance et demande l'autorisation de rajouter, à l'ordre du jour, une délibération relative à une rétrocession de concession au cimetière, les Conseillers acceptent.

Ordre du jour :

- o Délibération / Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- o Délibération / Validation programme travaux Eau et Assainissement
- o Délibération / Renouvellement Convention Déneigement
- o Défense Incendie
- o Camping
- o Travaux en cours
- o Remplacement Agent Technique
- o Station épuration - rapport visite
- o Bulletin communal
- o Questions diverses

0 - Délibération / Rétrocession d'une concession au cimetière :

Le maire, directement concerné par la décision, demande à Jérôme FELIX adjoint de faire délibérer la rétrocession par Marc BOMPARD de la concession n° 7 Allée B. Cette concession qui a été acquise en 2010 n'a pas été utilisée, elle peut donc être rétrocédée à la commune. Les Conseillers acceptent à l'unanimité.

1 - Délibération / Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, l'article L.153-2 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ». Le projet de PADD, établi par le groupement URBARCHI AMUNATEGUI - Eco-stratégie, a été présenté aux personnes publiques associées 1^{er} septembre 2017 et aux habitants le 26 octobre 2017. A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert. Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. **Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.**

2 - Délibération / Validation programme travaux Eau et Assainissement :

Le Maire présente le programme de travaux établi par le technicien du Département Assistant à Maitrise d'ouvrage pour la Commune. L'ensemble de tous les travaux inscrits aux schémas directeur d'eau potable et d'assainissement représente un montant estimatif HT de 804 540€. Une simulation financière sur 2 ou 3 ans pour connaître la capacité de la commune à financer ces travaux est en cours par le Trésorier. La priorité des travaux reste la suivante : 1- assainissement quartier Moulin - 2 - trx eau entre réservoirs Gauthier et Grand fontaine 3 - Eau quartiers La Buze St

Jean. Il est proposé aux élus de donner un accord de principe sur ce nouveau programme. La décision définitive sera prise dès réception des résultats d'analyse financière.

3 - Délibération / Renouvellement Convention déneigement :

Le Maire rappelle que la commune s'est équipée d'une lame de déneigement et a attribué en 2014 cette prestation à Firmin BOMPARD Agriculteur. Il précise que la convention établie à ce moment- là doit être revue. Il présente une nouvelle convention. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

4 - Défense Incendie :

Le bureau d'étude a préparé un état des lieux, ce document doit être vérifié et corrigé notamment quant à la classification des bâtiments (habitables ou autres). Cette vérification est en cours.

Un contrôle de débit et pression des poteaux incendie a été fait le jeudi 3 octobre. Ces manipulations ont perturbé la distribution d'eau potable déjà mise à mal par un défaut d'alimentation électrique du pompage.

5 - Camping :

Le contrat initial de délégation de service public à La Guinguette du Nyonsais arrive au terme des 3 premières années. Une décision doit être prise quant à la suite à donner. Après discussion, au vu des résultats, il est décidé de ne pas renouveler le contrat. Un courrier sera adressé au gérant.

6 - Travaux en cours :

Musée Vieux village : le cahier des charges pour la consultation des entreprises est prêt, la consultation sera lancée dès que possible.

Clôture et filets pare ballons stade : l'entreprise intervient dans la deuxième quinzaine d'octobre.

7 - Remplacement agent technique :

Une offre d'emploi pour trouver un agent technique polyvalent a été faite pour 38 h /hebdomadaire dont 28 h sur Sahune et 10h sur Montaulieu. Il a été convenu de recruter, dans un premier temps, un agent sous contrat d'un an. Cela pour travailler en binôme avec Titi et prendre connaissance de la spécificité du poste et des multiples tâches à réaliser sur la commune

8 - Station d'épuration - Rapport de visite :

La visite du technicien du service départemental d'aide à la gestion des stations d'épuration a eu lieu. Le compte rendu stipule que la station est très bien entretenue et que son rendement est en dessous de ses possibilités.

9 - Bulletin communal :

Une première ébauche est présentée par Jennifer. Les articles doivent être rédigés d'ici fin novembre de façon à éditer et distribuer le bulletin début décembre.

10 - Questions diverses :

Chauffage école maternelle : le technicien du Syndicat d'Energies de la Drôme est venu faire une petite étude pour aider les élus à définir le choix du chauffage du bâtiment abritant l'école maternelle, la cantine et le logement. Plusieurs devis de système différents seront établis pour cela.

Programme voirie 2020 : le technicien de la Communauté de Communes vient en novembre pour préparer le programme de travaux à réaliser sur les chemins communaux en 2020. Plusieurs secteurs sont d'ores et déjà évoqués : Chemin du Vieux village, Abords du pont de Merdary, Rampe accès chemin de Plan Piquaron, CR du Chatelard

Voirie Quartier Berges : Les actes de cession des chemins ont été préparés par la rédactrice spécialisée. Les propriétaires seront invités à les signer.

Pavoisement Ecoles : la loi Blanquer demande aux communes d'installer des petits drapeaux ainsi que les paroles de la Marseillaise dans les écoles, un devis pour 2 lots au prix de 110€ est proposé. Les Conseillers acceptent

Ordinateurs secrétariat : les disques durs des 2 machines sont saturés, un devis a été demandé pour augmenter leur capacité. Les Conseillers acceptent le devis de 318€.

Centenaire Paul Russier : Une réception organisée par la famille et la mairie aura lieu le samedi 9 novembre 2019 à 16 heures à la salle des fêtes.

La séance est levée à 23 h